



SECTION LOIRE-ATLANTIQUE

Trésorerie Générale – 4 quai de Versailles –

BP 93503 – 44035 Nantes CEDEX 1

☎ 02 40 20 76 62

@ sudtrésor.044@cp.finances.gouv.fr

SOLIDAIRES
UNITAIRES

DEMOCRATIQUES

Pour un autre syndicalisme au TRESOR

CTPL du 19 décembre 2006

Déclaration liminaire

Les sections syndicales CGT et SUD Trésor tiennent à souligner ici qu'elles ont respectivement et en vain réclamé le report de ce CTPL. La Direction était en effet depuis longtemps avertie de l'indisponibilité des représentants de ces deux organisations, le mardi 19 décembre (journée de formation de la CGT, réunion de section SUD Trésor). En outre, les sections syndicales CGT et SUD s'étonnent qu'un certain nombre de points figurant à l'ordre du jour de ce CTPL ont déjà fait l'objet d'une présentation détaillée lors d'une réunion des cadre A, le 15 décembre dernier et sont disponibles sous forme de diaporama sur Magellan...

La Direction a décidé de maintenir ce CTPL. Nous déplorons cette décision et dénonçons cette nouvelle atteinte à la qualité du dialogue social en Loire-Atlantique. Refusant « la politique de la chaise vide », la CGT et SUD Trésor ont tenu malgré tout à assister à ce CTPL convoqué dans la précipitation et le mépris des disponibilités des représentants de la parité syndicale.

En l'absence du TPG, la présidence du CTPL est assurée par le Receveur des Finances. En réponse à notre déclaration liminaire, celui-ci déclare que ce CTPL aurait dû se tenir le 11 décembre mais a été boycotté par l'ensemble de la parité syndicale dans le cadre d'une semaine d'action. La réunion du cadre A s'est déroulée le 15 décembre. Aucune décision n'y a été actée. Seule, une information d'ordre générale sur les métiers des Domaines y a été diffusée. Selon lui, les prérogatives du CTPL ne sont donc pas remises en cause. Il nous assure que des informations supplémentaires qui n'ont pas été divulguées lors de la réunion du cadre A, le seront lors de ce CTPL...

SUIVI DU CTPL DU 22/09/06

- **CAMBRONNE**

Une réunion s'est déroulée à Bercy avec les directions logistiques (bureau 1.2 de la DGI). Il a été décidé un désamiantage total du bâtiment. Les opérations devraient débutées en début d'année pour s'achever en septembre/octobre 2007. La maîtrise d'ouvrage sera unique et commune. L'ouverture de la future trésorerie devrait intervenir en janvier 2008. A cette date, les « domainistes » s'installeront sur le site de Feydeau. L'organigramme de cette nouvelle trésorerie restructurée reste à définir.

• SAINT-NAZAIRE

Une étude approfondie sur la réorganisation de la DGI a débuté en octobre. La DGI s'interroge sur l'ensemble immobilier nazairien en terme de rationalisation et d'optimisation. Le projet d'accueil commun est repoussé de trois mois mais n'est absolument pas remis en cause. Des locaux sont loués pour le repli provisoire de la RF.

Le logement de fonction de la rue du Maine sera transformé en salle de formation (actuellement inexistante sur St Nazaire)

• DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Monsieur Giroudet nous indique qu'il n'y a pas de nouveau en ce qui concerne le projet du déménagement du DI. Les services des Domaines seront d'après lui, sollicités dès janvier pour la recherche d'un site immobilier approprié.

TRANSFERT DU SERVICE DES DOMAINES

Le transfert du service des Domaines émane d'une décision ministérielle actée en CTPM en juillet 2005. L'administration domaniale qui a pris le 1^{er} février 2006 le nom de « France Domaine » est placée à compter du 1^{er} janvier 2007, au sein de chaque département sous l'autorité du Trésorier-Payeur Général. Les personnels pourront exprimer à tout moment dès le 01/01/07 et jusqu'au 31/12/09 un droit d'option pour intégrer la DGCP ou se maintenir à la DGI. Leur décision sera irrévocable. Les personnels contractuels des cités administratives sont automatiquement transférés à la DGCP (1 cas en Loire-Atlantique)

En Loire-Atlantique, les agents concernés par ce transfert sont au nombre de 33, répartis au sein de cinq services (Service Direction, Brigade d'intervention domaniale, Pôle gestion patrimoine privé, Brigade régionale foncière, Equipe MAN). Le TPG souhaite regrouper 25 domainistes sur le site Feydeau dès la fin des travaux de Cambronne. 3 agents chargés des dossiers sensibles rejoindront la Trésorerie Générale. Les travaux d'aménagement à réaliser sur le site de Feydeau pour l'accueil des Domaines sont- selon la Direction – *« marginaux et très simples à réaliser... »* Selon Monsieur Giroudet, *« les agents des Domaines sont très contents d'intégrer ce site. Les locaux plaisent aux agents... »* L'administration envisage de louer des parkings... Pour SUD, le coût de l'aménagement des locaux et notamment de la suppression des guichets (récemment installés... !!!) et le coût de la location des parkings affecteront notablement le budget départemental qui ne sera pas abondé par la CP. D'autre part, le problème rédhibitoire d'accès des handicapés demeure sans solution... SUD s'est également interrogé sur le processus de formation des agents des Domaines destinés à pourvoir les postes qui vont se retrouver vacants dans les prochaines années en raison des départs à la retraite (moyenne d'âge des domainistes en Loire-Atlantique : 53 ans et demi) La Direction répond que les structures de formation existent : Ecole du Cadastre à Toulouse, ENT.

En ce qui concerne l'arrivée de 3 agents des Domaines à la Trésorerie Générale, sur un site déjà passablement saturé en terme d'espace vital, la Direction procède à une étude de réaménagement du hall et nous signale que la future Trésorerie Cambronne serait susceptible d'accueillir des agents actuellement implantés à la TG...

Les agents des Domaines non itinérants vont avoir à se prononcer avant le 31/12/06 sur le choix d'une typologie ARTT en vigueur à la DGCP. Or, ces agents jouissaient à la DGI de protocoles ARTT individualisés moins contraignants... Le sujet sera à l'ordre du jour du prochain CTPL.

D'un point de vue informatique, la question cruciale est de savoir si les applications seront disponibles dès le 2 janvier ? Monsieur Danjoie nous assure de la continuité du service. Un recensement a été effectué avec la DGI. Les applications « micros » seront reprises par le DI de Toulouse. Pour les applications télégrées, les accès sont maintenus. Les domainistes seront intégrés dans la dotation informatique 2007.

Des questions pratiques restent à régler : délégations de signatures, commissions d'emplois, compatibilité matérielle pour les sauvegardes informatiques... Cependant la Direction nous assure qu'aucune rupture de service n'est envisageable...

Les métiers des Domaines

L'activité du domaine comprend 3 secteurs :

Les interventions foncières :

- évaluation des biens immobiliers que la collectivité ou l'Etat souhaite acquérir, céder ou prendre à bail.
- contrôle de la transparence des opérations immobilières et de leur réalisation à un prix conforme au marché.

Deux services agissent sur les interventions foncières : la Brigade d'évaluation domaniale et la Brigade régionale foncière.

- La gestion de certains patrimoines privés (GPP) :

- gestion des successions abandonnées, vacantes ou en déshérence.

- La gestion du domaine de l'Etat :

- Détermination des conditions juridiques et financières des opérations de mise à disposition des biens du domaine mobilier et immobilier.
- Conseil juridique et financier aux différents ministères dans la gestion des biens domaniaux nécessaires à l'exercice de leurs missions.
- Tenue à jour du tableau général des propriétés de l'Etat.

Dès janvier 2007, certaines tâches incomberont à la Trésorerie Générale (l'encaissement des redevances domaniales). La gestion comptable du patrimoine privé sera confiée à la Caisse des Dépôts et Consignation via le logiciel SAGIS. La Direction prévoit 1 agent supplémentaire dans ce service au 01/04/07. Selon la Direction, les Domaines vont désormais « incarner l'Etat propriétaire »... Ils viseront à « une dynamisation de la politique immobilière de l'Etat »...

« L'action de France Domaine va s'inscrire en totale synergie avec les missions du Trésor Public... »...

A chaque ministre sa petite réforme « emblématique » : la vente des centres de contrôles techniques des véhicules pour Mer, l'adossement de la Redevance à la Taxe Habitation pour Sarkozy, le transfert des Domaines à Breton. L'un fait plaisir au privé et aux possesseurs de flotte de camions, l'autre permet à ceux qui fraudent de ne plus le faire puisqu'ils sont désormais exemptés de paiement, en même temps qu'il fragilise un peu plus l'audiovisuel public, un autre hypothèque une mission du service public pour mieux l'externaliser à terme.

SUD Trésor n'est pas dupe de la volonté affichée par le ministère concernant le maintien de cette mission au sein de la DGCP (les appétits de certains organismes privés concernant cette activité et les logiques gouvernementales convergentes nous laissent dubitatifs quant aux assurances de pérennisation de cette mission au sein du secteur public). Cependant la réussite de son intégration constitue, au moins à court terme, un enjeu pour la DGCP. La décision politique prise, il est important pour les agents que ce changement s'effectue dans les conditions les meilleures, qui ne remettent pas en cause leur situation (règles de gestion, carrières, salaires...) mais également que le Trésor fasse en sorte que ces agents trouvent leur place au sein du réseau. Il est nécessaire d'éviter la marginalisation ou l'isolement géographique et physique que l'on a pu constater pour l'intégration des agents issus des DRIRE ou de la Redevance.

VOTE : SUD Trésor a refusé de prendre part au vote

PONTS NATURELS 2007

La DGCP a communiqué les possibilités de ponts naturels pour 2007 : le lundi 30 avril, le vendredi 18 mai et le vendredi 2 novembre. Dans cette configuration, Herbignac, le seul poste comptable du département relevant d'une typologie de 36 heures hebdomadaires posait problème. En effet, l'unique journée ARTT dont les agents de ce poste puissent bénéficier dans l'année se trouve déjà mobiliser pour la journée de « solidarité ». Les agents d'Herbignac se sont prononcés favorablement et à l'unanimité sur la consommation de jours de congé pour compenser les 3 ponts naturels imposés par l'administration.

VOTE : SUD : abstention FO CGT CFDT : pour

LE RATTACHEMENT AU CENTRE D'ENCAISSEMENT DE RENNES

La date de rattachement est fixée au 1^{er} janvier 2007. Les produits rattachés sont les rôles d'impôt mis en recouvrement au 31 décembre 2006 et la lettre de rappel de la majoration du 15 novembre 2006, le contentieux du secteur public local et les produits amiables du secteur public local. Les encaissements par chèques seuls, les encaissements liés aux produits d'amendes et les talons à une seule ligne optique pour le SPL sont exclus du rattachement au CER. Il est prévu pour traiter les encaissements des contribuables dévolus au CER mais parvenus aux trésoreries, la mise en place transitoire d'une cellule de préparation des envois au CER. Cette cellule aura pour mission de préparer les envois et de réaliser par sondage des contrôles sur les envois transmis par les postes comptables. Cette cellule sera constituée au SLRec. Le service liaison recouvrement conservera plusieurs missions : mensualisation, conseil réseau pour les applications REC/MEN/RAR, gestion des rectifications RSAR, gestion des messages des internautes, gestion de la comptabilité dont lettres chèques.... La Direction estime que 7 emplois seront supprimés à la liaison-recouvrement en 2007. Une table ronde OS/Direction abordera courant janvier, le problème des reconversions d'emplois touchant ce service.

PLAN URBAIN DE MOBILITE

650 agents ont été destinataires d'un questionnaire. 431 réponses ont été enregistrées. 163 agents ont demandé à bénéficier de l'abonnement *Pass'Partout*. Les dossiers d'adhésion sont à restituer à la TG avant le 15 janvier pour une prise en compte effective des demandes à compter du 01/02/07. La participation de l'Etat s'élève à 35%. La participation de la TAN est de 15%. Les crédits seront pris sur le budget départemental avec abondement de la DGCP. Le dispositif s'adresse à tous les agents, titulaires et contractuels qui peuvent y adhérer à tout moment.

QUESTIONS DIVERSES

BILAN COMPTE EPARGNE TEMPS

A la demande de la CFDT, l'administration nous communique un bilan statistique de l'utilisation du compte Epargne Temps dans le département. L'étude démontre une montée en puissance des utilisateurs du compte Epargne Temps. Les cadres A (plus particulièrement les chefs de postes) et B sont les principaux utilisateurs (62). Le solde Epargne Temps s'élève en 2006 à 1170 journées...

BILAN DES RESTRUCTURATIONS

8 sur neuf postes restructurés ont fait l'objet d'un audit. Selon la Direction, les postes spécialisés recouvrement et les postes mixtes ne posent aucun problème. Le constat est plus mitigé en ce qui concerne les postes spécialisés collectivités territoriales où des problèmes subsistent qui ne sont pas obligatoirement liés aux restructurations en tant que telles... Lors de ces audits, les agents n'auraient pas fait état de problèmes particuliers tant professionnels que personnels. Tout va donc pour le mieux dans le monde du Trésor restructuré!!! Souffrance et stress au travail ne sont que lubies syndicales... « Avec la CP, je positive... !!! »

QUESTION DIVERSE A L'INITIATIVE DE L'ADMINISTRATION

La Direction informe le CTPL « de pratiques déviantes à la réglementation » concernant la gestion des horaires variables au Département Informatique de Nantes. 77 agents dépasseraient le plafond horaire légal de 8 heures. 1 agent accumulerait même -selon la Direction- un contingent de 2500 heures au compteur... Aucun écrêtage n'a été à ce jour effectué. Les agents récupèrent en outre régulièrement plus d'une journée par mois. Ce qui rentre également en contradiction avec la réglementation en vigueur. Monsieur Giroudet considère que « cette situation unique en France vis à vis des autres DI » constitue « une inégalité de traitement des agents dans un domaine essentiel : celui du temps de travail » Il convient donc -selon lui- « de mettre rapidement un terme à ces pratiques dérogatoires. »

Cette réaction brutale qui fait fi des contraintes spécifiques et des sujétions particulières des personnels du DI risque d'être ressentie par ceux-ci comme un véritable « casus belli » alors même que les objectifs qui leur ont été assignés sont largement atteints... Aujourd'hui, sans préalable, la Direction remet en cause une gestion souple des heures supplémentaires qu'elle a depuis des lustres feint d'ignorer voire sciemment encouragée... !!!